

Conseil municipal de Friaucourt

Séance du 19 avril 2016

Date de convocation : 13/04/2016

Conseillers présents : Ms DEPOILLY Guy, CROIZE Gilles, DELRUE Jean-Michel, LEBOURG Gérard, KOBSCHE Daniel, CHEVALIER Dominique, PION Gérard, Mmes BOCLET Yolande, BLONDEL Marie-Christine, BAYART Marie-Françoise, PARIS Chantal

Formant la majorité des membres en exercice soit 11 / 14

Absents : Jessica GOULAS, Hélène VAND'HUYNSLAGER soit 2 / 14

Pouvoir : Stéphanie DUBOIS à Daniel KOBSCHE

Président de séance : Guy DEPOILLY, Maire

Secrétaire de séance : DELRUE Jean-Michel

Le quorum étant atteint la séance est ouverte

ORDRE DU JOUR :

N° ordre	N° Délibération	Objet
1		Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 26.02.2016
2	2016-9	Démission du conseil Municipal
3	2016-10	Vote des taux 2016
4	2016-11	Budget communal 2016
5	2016-12	Budget camping 2016 et gestion
6	2016-13	Budget assainissement 2016
7	2016-14	Subventions aux associations
8	-	Création de poste : adjoint technique 2 ^{ème} classe
9	-	Communications
10	-	Questions diverses

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION DE CONSEIL

Le conseil municipal est invité à approuver le compte rendu de la dernière réunion de conseil du 26 février 2016

5) **Délibération N°2016-12 : BUDGET CAMPING 2016**

Après avoir entendu les propositions du Maire, et en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité DECIDE d'adopter le **budget camping** 2016 qui s'équilibre de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
<i>FONCTIONNEMENT</i>	127 500.00	127 500.00
<i>INVESTISSEMENT</i>	43 094.18	43 094.18

6) **Délibération N°2016-13 : BUDGET ASSAINISSEMENT 2016**

Après avoir entendu les propositions du Maire, et en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité DECIDE d'adopter le **budget ASSAINISSEMENT** 2016 qui s'équilibre de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
<i>FONCTIONNEMENT</i>	24 173.13	24 173.13
<i>INVESTISSEMENT</i>	26 706.74	26 706.74

7) **Délibération N°2016-14 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Mr le Maire propose de voter les subventions qui seront attribuées aux associations pour l'année 2016 et précise qu'elles seront inscrites pour un montant global au Compte 6574

Le conseil municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité de fixer les subventions 2016 aux associations selon le tableau ci-dessous :

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2015	SUBVENTION 2016
CLUB DU 3EME AGE	100.00	100.00
AMICALE SAPEURS POMPIERS AULT	150.00	150.00
CCAS DE WOIGNARUE	150.00	150.00

3) Délibération N°2016-10 : VOTE DES TAUX 2016

Considérant les bases notifiées, le montant des allocations compensatrices qui se porte à 96521 euros et le montant nécessaire à l'équilibre du budget 2016

Sur proposition de Monsieur le Maire le conseil municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré DECIDE de maintenir les taux 2015

	BASES NOTIFIEES 2016	Taux 2015	Produits à taux constants	Taux 2016 votés
Taxe d'habitation	671 700	16.14	108 412	16.14
Taxe foncière	403 600	16.91	68 249	16.91
Taxe foncière non bâti	53 600	30.22	16 198	30.22
CFE	48 300	19.25	9 298	19.25
			202 157	

REPARTITION PAR IMPUTATION DE LA FISCALITE :

Compte	TAXES	MONTANT
73111	Produit de base	199 033
73112	CVAE	11 305
73114	Produit des IFR	4 806
74834	Allocation compensatrice taxe foncière	2 576
74835	Allocation compensatrice taxe habitation	5 910
748314	Dotation unique spécifique	1035

4) Délibération N°2016-11 : BUDGET COMMUNAL 2016

Après avoir entendu les propositions du Maire, et en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité DECIDE d'adopter le **budget primitif** 2016 qui s'équilibre de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	634 837.98	634 837.98
INVESTISSEMENT	308 920.91	308 920.91

2) DELIBERATION N° 2016-09 ; DEMISSION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que Madame FEUILLOY Christelle a démissionné de son poste d'adjointe et de conseillère municipale.

Il est demandé au conseil municipal de supprimer son poste d'adjointe et de la remplacer dans les différents syndicats

Délibération pour la détermination du nombre de postes d'adjoint

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Suite à la démission de Madame FEUILLOY Christelle de son poste deuxième adjointe, il vous est proposé de ne pas la remplacer à son poste d'adjointe et de porter à 2 le nombre de postes d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide la détermination à 2 postes le nombre d'adjoints au maire

Délibération pour le remplacement de Mme FEUILLOY dans les syndicats de Communes et au Centre Communal d'action sociale

Il est rappelé que pour la désignation des délégués appelés à siéger dans un syndicat de communes, le choix des conseils municipaux des communes qui en sont membres peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal, à l'exception des agents employés par ce syndicat ou l'une de ses communes membres.

Considérant que depuis le 1^{er} avril 2016 Mme FEUILLOY Christelle est employée par la commune en qualité d'agent saisonnier en remplacement d'un titulaire indisponible, elle ne peut plus être déléguée

Il est demandé au conseil municipal de remplacer Mme FEUILLOY au CCAS et dans les syndicats suivants :

SIAM DE Béthencourt : Yolande BOCLET

Syndicat ESAT Woincourt : Jean-Michel DELRUE

CCAS : Gérard LEBOURG

8) Délibération 2016-15 : Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet

- Vu le Code général des Collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,
- Vu le budget communal,
- Vu le tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet avec effet au 01/06/2016

La création de ce poste, est devenue nécessaire afin de répondre à l'accroissement des tâches qui incombent aux services techniques et notamment aux espaces verts

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Communications :

- *Plan de formation*

Suite aux entretiens professionnels, des actions de formation ont été recensées pour les agents communaux. Ces formations seront organisées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

- *Opération voisins vigilants*

Une réunion est prévue lundi 25 avril 2016 à 18h00 à la salle du village vacances.

La séance est levée à 21h30.

